



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1315-1

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 5 mai 2025, le conseil a adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1315-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1315 SUR
LA CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR DES INITIATIVES DE
LOGEMENTS SOCIAUX ET FAMILIAUX AUX FINS DE PRÉVOIR LA DURÉE DE
LA RÉSERVE FINANCIÈRE**

2. Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'une procédure d'enregistrement tenue du 9 au 13 juin 2025 inclusivement.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics>.

Donné à Mascouche, le 18 juin 2025.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Nicolas Bucci
greffe@mascouche.ca